



## **RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME.**

**PERIODE : MOIS D'OCTOBRE 2023**

### **Introduction :**

Au cours du mois d'octobre, l'état s'est resserré davantage contre la liberté d'opinion avec la montée des menaces contre les journalistes/blogueurs sur des comptes anonymes.

Après des attaques sur les réseaux sociaux par les internautes proches du parti au pouvoir, la menace est maintenant officielle. Elle a été exprimée par le porte-parole du ministère de la Sécurité publique dans un point de presse au bureau du Service national des renseignements. Une mise en garde est faite aux informateurs sur les cas de corruption et malversations économiques et aux utilisateurs des comptes anonymes qui diffusent de fausses informations.

Le deuxième évènement marquant le mois est la 54<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des droits de l'homme (HRC) où un bon nombre d'évènements et de décisions concernant le Burundi se sont produits. Il s'agit entre autres de l'élection du Burundi au Conseil des droits de l'homme pour le mandat 2024-2026, la présentation du rapport écrit du rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extension du mandat du rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi.<sup>1</sup>

### **1. Liberté d'expression : attaque contre les internautes (blogueurs) anonymes sur les réseaux sociaux**

L'émergence des comptes anonymes semble être devenue un palliatif pour combler le vide causé par la restriction de la liberté d'expression. Ces comptes sont devenus des espaces de dénonciation et d'alerte précoce sur des dossiers sensibles de corruption et de détournement des fonds et biens publics, et permettent de communiquer sur les faits en temps réel et de surprendre les coupables avant de consommer entièrement leurs forfaits.

Par l'usage de l'anonymat, les usagers pensaient minimiser les risques de représailles mais les révélations sur des dossiers sensibles impliquant les membres du parti au pouvoir et de l'administration à tous les niveaux de la hiérarchie ont fini par irriter le pouvoir.

---

<sup>1</sup> <https://www.ohchr.org/en/statements/2022/12/statement-mr-fortune-gaetan-zongo-special-rapporteur-human-rights-situation-77th-session>

Craignant l'impact des révélations sur la cohésion au sein de la hiérarchie du parti au pouvoir et des institutions de l'Etat dans leur mode de gestion basé sur la mauvaise gouvernance, une campagne de dénigrement et des menaces est ouverte ces derniers jours contre ce genre de messages. (**Attacher des twitters de menaces**)

 **RegionWeek | Fr**  
@RegionWeekFr Follow

"Médard Muhiza et Kenny Claude Nduwimana travaillaient en groupe avec d'autres criminels qui ont des comptes anonymes dont @yigenga\_ et @KingBurundian" a déclaré aujourd'hui @Cinjire, porte parole du @MininterInfosBi

[#Burundi](#) [#Abatwip](#)

[Translate post](#)



15:41 · 17 Oct 23 · 168 Views

Ce serait pour avoir collaboré avec des blogueurs à comptes anonymes que des proches du parti au pouvoir, dont le journaliste Kenny Claude Nduwimana, renommé pour ses discours divisionnistes en appui au travail de la CVR-Burundi, et l'ex-chargé d'affaires à l'ambassade du Burundi à Kinshasa, Médard Muhiza, ont été arrêtés et détenus par le Service national des renseignements (SNR).

Selon Pierre Nkurikiye, porte-parole du ministère de la Sécurité publique, ils sont accusés d'escroquerie, imputation dommageable et atteinte à l'honneur des individus et des institutions sur les réseaux sociaux. « Nous avons constaté que ces deux individus travaillaient en réseau avec des criminels sous des comptes anonymes [...] » Il précise que « Ces informations n'ont d'autres visées que celles de déstabiliser le pays » et demande que « de telles informations soient transmises via les boîtes de suggestions ou les numéros de téléphone donnés à la population, à commencer par celui du chef de l'Etat.<sup>2</sup> La dénonciation ne devrait pas passer par des comptes anonymes »<sup>3</sup>. D'aucuns s'étonnent de cet acharnement contre les lanceurs d'alerte sur les comptes anonymes au moment où les autres canaux de communication publique sont devenus inaccessibles par crainte de représailles.

<sup>2</sup> <https://www.sosmediasburundi.org/2023/10/19/bujumbura-mystere-autour-de-la-detention-de-kenny-claude-nduwimana-et-medard-muhiza-poursuivis-notamment-pour-escroquerie-et-atteinte-a-lhonneur-des-institutions/>

<sup>3</sup> Idem

2. Un commissaire municipal refuse les ordres du procureur général de la République de libérer des détenus des cachots du BSR

Répondant à l'appel au secours des défenseurs des droits humains, le président de la CNIDH a échoué à faire valoir son statut pour faire libérer les 360 prisonniers dont 38 femmes avec des enfants de bas âge détenus dans une cellule prévue pour 46 personnes au Bureau Spécial de Recherche (BSR). Il les a trouvés des conditions de détention dramatiques et a fait recours au procureur général de la République, Léonard Manirakiza, mais le commissaire de police municipal, le lieutenant-colonel Jacques Nijimbere, a catégoriquement refusé de s'exécuter. Le bras de fer engagé entre la police sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice peut expliquer les cas d'engorgement des milieux de détention par des détenus qui n'ont plus de motif légal qui les maintient en prison. Il reste au président de la République de mettre fin à ce dysfonctionnement en donnant des orientations claires dictées par la loi.

3. **Le ministère public retient la syndicaliste Emilienne Sibomana à la prison centrale de Gitega par une manœuvre dilatoire**

Le 5 octobre 2023, la syndicaliste Emilienne Sibomana a comparu devant la Cour d'appel de Gitega en itinérance à la prison centrale de Gitega où elle est incarcérée depuis février 2023, mais son procès a été reporté au 9 novembre. Le siège de la Cour d'appel s'était déplacé à la prison centrale de Gitega. Le représentant du ministère public a demandé le report du procès sous prétexte qu'il n'a pas amené son dossier, un argument que l'avocat de la défense considère comme une manœuvre dilatoire pour faire durer la procédure<sup>4</sup>.

Rappelons que Émilienne Sibomana, secrétaire du lycée technique Christ Roi de Mushasha, a été condamnée à cinq ans de prison ferme et au paiement d'un dédommagement de cinq millions de francs burundais par le tribunal de grande instance de Gitega. Elle est accusée de dénonciation calomnieuse pour avoir dénoncé les abus sexuels de son directeur, l'abbé Laurent Ntakarutimana, sur des élèves filles de son Lycée. Elle l'a dit au cours d'une réunion animée par trois membres du gouvernement, dont le ministre de l'Éducation, le 26 janvier dernier, à l'école paramédicale de Gitega. Comme le déplore son avocat, il est inacceptable que des procès soient trainés en longueur à l'initiative du représentant du Gouvernement qui devrait garantir un procès équitable traité dans un délai optimal pour ne pas épuiser les prévenus.

Emilienne Sibomana devrait être libérée pour protéger les témoins des violences sexuelles et basées sur le genre qui font des ravages dans les milieux scolaires burundais et handicapent la scolarité des jeunes filles. Elle a agi conformément à ses engagements de syndicaliste engagée dans la protection du droit à l'éducation et des questions de genre.

4. **Discrimination dans la jouissance de la liberté de manifestations publiques.**

Pour la 4ème fois consécutive, le ministère de l'Intérieur n'a pas donné son feu vert pour se rendre à Kwibubu afin de commémorer, les massacres de 150 élèves tutsi du Lycée de Kibimba brûlés vif, suite à l'assassinat du premier président démocratiquement élu, Melchior Ndadaye.

---

<sup>4</sup> [https://www.sosmediasburundi.org/2023/10/08/gitega-manoeuvres-dilatoires-dans-laffaire-emilienne-sibomana-contre-labbe-laurent-ntakarutimana/?fbclid=IwAR1fBx6nxlmPDJWAe-Kg\\_baaQQXoiYsuTf\\_aLVJbcUfTi6bbsLH3cYKe9qA](https://www.sosmediasburundi.org/2023/10/08/gitega-manoeuvres-dilatoires-dans-laffaire-emilienne-sibomana-contre-labbe-laurent-ntakarutimana/?fbclid=IwAR1fBx6nxlmPDJWAe-Kg_baaQQXoiYsuTf_aLVJbcUfTi6bbsLH3cYKe9qA)

Une délégation de représentants de l'AC Génocide, l'Association pour la réconciliation et la gestion des mémoires blessées au Burundi et l'Association des parents des victimes, se sont vu refuser tout recueillement au Monument du "Plus jamais ça !" érigé au lieu-dit Kwibubu à Kibimba.

Pour ces associations militant pour la mémoire des milliers de victimes emportées par les crises cycliques qui ont endeuillés le Burundi, toutes les victimes doivent être considérées au même pied d'égalité. Elles demandent par conséquent, que la liberté d'organiser les activités de commémoration ne soit plus interdite pour certains groupes, alors que d'autres proches du parti au pouvoir ne rencontrent aucune entrave. C'est une question de respect des lois nationales et internationales et du besoin de réconciliation ressenti par toute la population.

## **5. Le transfert surprise de prison de Floriane Irangabiye met tout le monde en émoi**

La journaliste Floriane Irangabiye, de la radio en ligne « Igicaniro », incarcérée dans la prison de Muyinga (nord-est du Burundi), depuis le 3 octobre 2022, a été transférée dans la soirée du dimanche 29 octobre 2023 à la prison de Bubanza (nord-ouest du Burundi) via la prison centrale de Mpimba. Selon le journal Iwacu, ce transfert répond à la requête introduite par la défense sur demande de sa famille et des défenseurs des droits humains de rapprocher la journaliste de médecins spécialistes. Elle souffre d'asthme et connaît souvent des crises graves que les médecins de l'intérieur du pays se sont montrés incapables de prendre en charge<sup>5</sup>.

Ce transfert opéré dans la soirée d'un dimanche sans en avertir ses avocats ou sa famille a causé de la panique dans les milieux des défenseurs des droits humains qui gardent dans la mémoire le mauvais sort réservé par le passé aux prisonniers exfiltrés de nuit des prisons du Burundi.

Cette journaliste de la radio en ligne « Igicaniro » a été arrêtée en septembre 2022 alors qu'elle rentrait du Rwanda où elle vivait. Elle a été accusée de « porter atteinte à l'intégrité du territoire national » pour avoir tendu le micro à des défenseurs des droits humains en exil et suite à des propos qu'elle a tenus dans le cadre de sa profession.

Cela lui a valu une condamnation à 10 ans de prison et à une amende d'un million de francs burundais en vertu de l'article 611 du Code pénal.

Floriane Irangabiye purge une peine injuste qui est l'émanation de motifs politiques car aucune preuve matérielle n'a été avancée pour soutenir les accusations. Elle devrait être acquittée et mise en liberté.

Au niveau de la CBDDH, nous considérons que le président de la République doit s'investir lui-même en tant que magistrat suprême pour que Floriane Irangabiye et Emilienne Sibomana et d'autres Burundais injustement incarcérés, puissent être libérés.

---

<sup>5</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/floriane-irangabiye-transferee-dans-une-autre-prison/>

Ainsi, il aura démontré que ses plaintes où il fustige la primauté de l'argent et de la corruption chez les magistrats ont une base solide et constituent une volonté pour l'amélioration du système judiciaire.